

## Le coin des voisins



- \* En cas de chute de neige, chaque habitant est responsable du déneigement devant son habitation (trottoir inclus). Nos employés municipaux dégageront en priorité les zones les plus utilisées et/ou dangereuses. Ce déneigement dépendra également de la quantité des chutes de neige, du moment de la journée où cela se produit et même du jour de cet épisode neigeux. En cas d'alerte météo, nous vous préviendrons via le site communal et l'application PanneauPocket.
- \* Rappel : par respect pour le voisinage des Points d'Apport Volontaire, il est interdit de déposer dans le Trimax verre de 22h à 7h. Merci aussi de ne rien déposer à côté des containers. S'il n'y a plus de place, merci de nous le signaler et allez déposer vos poubelles dans un autre container à proximité.
- \* Les règles de détention d'un nouvel animal de compagnie (Nac) varient selon que l'animal appartient à une espèce domestique ou sauvage. Plus d'informations sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- \* Le brulage des déchets à forte teneur en eau (déchets verts comme la tonte...) est INTERDIT.

Ici, c'est l'Ain !

## Coup de pouce du département

Le conseil départemental de l'Ain a réorganisé sa compétence sociale pour être au plus près des Aindinois. Une plateforme téléphonique dans le département de l'Ain a été mise en place : le **30 01 « Ain Solidarité, j'écoute »**. Elle reçoit chaque jour plus de 600 appels ! Ce numéro unique facilite les démarches (RSA, Petite enfance, handicap, questions familiales, personnes âgées...). Les conseillers répondront à toutes les demandes de premier niveau, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Un site web [www.ain.fr](http://www.ain.fr) a été créé et va permettre aux habitants de déposer en ligne toutes leurs demandes (allocation personnalisée d'autonomie, dossier MDPH ...) et de suivre leur dossier en temps réel.



## Communiquer et informer

- \* Le site Internet de la commune continue à se mettre à jour (horaires de mairie, associations, battues de chasse, arrêtés, manifestations...): [www.peyrieu.fr](http://www.peyrieu.fr).
- \* Pour avoir des informations sur Peyrieu, téléchargez l'application gratuite « **PanneauPocket** » ! A mettre sur smartphone, tablette et ordinateur. Voir le flyer ci-joint.
- \* Un livret des associations peyriolanes sera bientôt distribué dans vos boîtes aux lettres. Vous connaîtrez ainsi toutes les activités offertes sur notre village.
- \* De nombreuses informations sont aussi disponibles sur les panneaux d'affichages dans chaque hameau.

## La cour de récré

- \* Le groupe scolaire communal se compose de 5 classes pour 133 élèves avec 3 services de bus. Il y a la classe des PS/MS de M. José Cadet (directeur) et M. Mickaël Gruffaz avec 30 élèves ; MS/GS/CP de Mme Valérie Wagner avec 25 élèves ; CP/CE1 de Mme Anne Caillieret avec 27 élèves ; CE2/CM1 de Mme Stéphanie Gerbier avec 27 élèves et les CM1/CM2 de Mme Frédérique Genin et M. Mickaël Gruffaz avec 25 élèves.
- \* Le personnel communal scolaire se compose de 6 employés pour assurer la garderie de 7h à 18h20 (fermeture à 18h lors du confinement) et le service de cantine. Le paiement à la demi-heure pour la garderie en plus des forfaits habituels est mis en place depuis la rentrée 2020. Plus d'informations et menu de la cantine sur le site Internet communal.
- \* Une journée portes ouvertes devait se dérouler à l'automne 2020 pour vous permettre de visiter ce nouvel édifice. Celle-ci a été annulée suite à la pandémie mais une nouvelle journée de ce type sera programmée dès que possible.
- \* De nombreux projets sont en cours pour améliorer l'accueil en périscolaire et la cantine. A suivre...

